

DESSAINT TRAITEUR



Zone Artoipôle – 620 boulevard de l'Europe
62 118 Monchy le Preux

**DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION
D'EXPLOITER**

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

VOLUME 6 – RESUME NON TECHNIQUE



SAS au capital de 1.000.000 €uros
11, rue des Charmilles - Z.I Sud-Est - CS 17732 - 35577 - CESSON SEVIGNE CEDEX
Tél : 02-99-41-81-81 - Fax : 02-99-32-42-43
R.C.S RENNES B 381 135 110 00017
E.mail : ti@thebault-ingenierie.fr www.thebault-ingenierie.fr

Affaire suivie par Emilie LE BRUN

Février 2011 – Indice A



SOMMAIRE

1.	Contexte de l'étude.....	3
2.	Description de l'environnement.....	5
	2.1 Localisation	5
	2.2 Les richesses naturelles	5
	2.3 Climatologie et qualité de l'air.....	7
	2.4 Environnement	7
	2.5 Les infrastructures de communication.....	8
	2.6 Le patrimoine naturel et touristique.....	9
	2.7 Les bruits et les vibrations	9
3.	Analyse des nuisances potentielles résultant de l'exploitation de l'installation..	9
	3.1 Impact sur le paysage.....	9
	3.2 Consommation d'eau et rejets liquides	10
	3.3 Pollution de l'air	12
	3.4 Déchets	13
	3.5 Nuisances sonores et vibrations	14
	3.6 Impact sur le trafic routier	14
	3.7 Impact lié aux travaux.....	15
	3.8 Utilisation rationnelle de l'énergie	15
4.	Effets sur la santé publique	16
5.	Remise en état du site après son exploitation.....	17
6.	Les Dangers	17
	6.1 Dangers présentés par les produits	17
	6.2 Dangers présentés par l'installation	18
	6.3 Dangers présentés par l'exploitation du site	18
	6.4 Analyse des risques.....	19
	6.5 Modélisations des flux thermiques.....	19
	6.6 Moyens d'intervention et de prévention.....	22
7.	Synthèse des mesures compensatoires	23



RESUME NON TECHNIQUE

Lors de cette étude, l'ensemble des opérations et des activités a été examiné afin de déterminer leurs effets sur l'environnement.

Lorsque ces effets sont jugés avoir un impact significatif, des mesures, visant à réduire ou limiter ces effets sont prises. Ce document consiste en un résumé non technique de cette étude.

1. Contexte de l'étude

La société DANIEL DESSAINT TRAITEUR, appartenant au groupe NORAC, est spécialisée dans la fabrication et la commercialisation des produits agro-alimentaires frais et surgelés à destination de la grande distribution, de la restauration hors domicile et de l'export.

L'activité du site consiste en la production de salades vertes agrémentées d'ingrédients simplement dosés et d'un pot de sauce à part de type snacking.

Le site dispose actuellement de trois lignes d'assemblage de salades snacking. Deux des lignes sont automatisées, tandis qu'une autre est manuelle. Le projet consiste en la mise en place de deux lignes d'assemblage automatisées supplémentaires, dans une zone d'extension de production, avec en complément, une seconde zone de parage et de découpe de salades. Il est également intégré au projet, afin d'améliorer les flux d'expédition du site, une extension des locaux pour créer une zone de préparation des commandes et expédition plus importante. La nouvelle organisation du site permettra également une meilleure gestion des croisements de flux de véhicules légers, de véhicules lourds et de piétons. Un nouveau local de stockage des emballages sera également aménagé.

En effet, la société connaît depuis 2009, une forte évolution des besoins de ses clients pour la fourniture de salade repas. De plus, dans le cadre du contexte économique actuel, la société DANIEL DESSAINT TRAITEUR se doit de rester toujours réactive face aux besoins de sa clientèle, et rester ainsi solide face à la concurrence sur le secteur.

La société fait donc le choix de poursuivre son développement pour produire un effet de masse de ses ventes. En parallèle, l'amélioration de la qualité des produits se poursuit afin de se positionner en place de leader.

L'objectif de la Direction et des équipes de l'entreprise est d'assurer dans ce cadre le développement et la pérennité de l'entreprise. Les moyens mis en œuvre pour atteindre cet objectif s'appuient sur une politique qui se concentre sur les hommes et le système de management, les produits dans toutes ses caractéristiques (qualité, sécurité, coût) et les process mis en œuvre.

Qualité et saveur sont les maîtres mots chez DESSAINT TRAITEUR, lors de l'élaboration et la préparation des plats. L'innovation est toujours présente, elle permet à la société



d'apporter à ses clients des nouveautés permanentes pour la plus grande satisfaction des consommateurs.

Le site DESSAINT TRAITEUR est actuellement implanté sur la zone Industrielle Artoipôle 1 de la commune de Monchy Le Preux, sur les parcelles cadastrales en section AI 15 – 17 – 19. Cet ensemble présente une surface d'environ 17 731 m². Dans le cadre de son projet d'extension, la société a étendue la superficie de son terrain par la parcelle cadastrale AI 20 partielle. De fait, l'ensemble présentera une surface totale d'environ 24 475 m², comprenant environ 8 854 m² de voiries et aires de stationnement et environ 8 455 m² de surface bâtie.

Le site dispose actuellement d'un récépissé de déclaration en date du 21/08/2008, du fait de son classement en déclaration sous la rubrique 2920.2, compression de fluides non toxiques.

L'objet de la demande est d'établir, en application de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, la demande d'autorisation d'exploiter du site, conformément à l'article 20 du décret du 21 septembre 1977 pris en application de la loi du 19 juillet 1976.

La situation précise du site au regard des activités classées sera la suivante :

- le site sera soumis à autorisation pour :
 - Préparation et conservation de produits alimentaires d'origine végétale, rubrique 2220
 - Préparation et conservation de produits alimentaires d'origine animale, rubrique 2221
- le site sera soumis à déclaration pour :
 - Réception, stockage et transformation de produits issus du lait, rubrique 2230.

Suivant la nomenclature des installations classées, les communes comprises dans le rayon d'affichage sont :

Monchy le Preux	Fampoux
Feuchy	Wancourt

2. Description de l'environnement

2.1 Localisation

Le site d'implantation actuelle de l'activité « Salades » de la société DANIEL DESSAINT TRAITEUR » a pour adresse 620 Boulevard de l'Europe sur la commune de Monchy Le Preux, au niveau de la zone Industrielle Artoipôle 1, en bordure de l'autoroute A1.

Les parcelles cadastrales sont numérotées en section AI 15 – 17 – 19. La parcelle AI 20p est venue s'ajouter au terrain existant, dans le cadre du projet d'extension. La surface du site représentera une emprise au sol de 24 475 m².

Le terrain comprend actuellement l'unité DANIEL DESSAINT TRAITEUR Arras 1. Le terrain de l'extension est actuellement libre de toute construction.

2.2 Les richesses naturelles

2.2.1 Paysages

Le paysage arrageois rural et urbain participe à l'attractivité et la notoriété du territoire avec son patrimoine bâti et sa campagne bucolique. La position de cuvette de la ville d'Arras offre une vue dégagée de cette dernière depuis le plateau agricole sur les repères historiques de la ville (beffroi, abbaye). Cette position de surplomb depuis le plateau agricole appelle d'ailleurs à une vigilance sur les implantations nouvelles et leur intégration que ce soit sur le plateau ou dans le tissu, le plateau offrant des ouvertures visuelles continues sur la ville. En son sein, l'agglomération propose une urbanisation ponctuée par des poches vertes que composent les vallées ou les pénétrantes agricoles conservant ainsi son caractère rural à l'agglomération.

Le paysage à proximité du site est profondément marqué par les grands axes routiers comme l'autoroute A1 et la RN39, mais aussi par une voie de chemin de fer. De plus, le site se trouvant dans une zone d'activités, l'environnement présente une prédominance industrielle.

2.2.2 Faune et flore

La sensibilité du milieu environnant a été étudiée. Il est constaté que le terrain du site existant DESSAINT TRAITEUR n'est concerné par aucun inventaire, mesures de gestion, de protection de type Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique (ZNIEFF), Natura 2000, Zones Importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO), arrêté de protection Biotope, réserves et parcs naturels régionaux ou nationaux, ou zones RAMSAR, qui impliqueraient des contraintes ou des mesures compensatoires à la présence d'un bâtiment industriel.

L'environnement immédiat du terrain n'apparaît pas non plus comme sensible, dans la mesure où les zones de protection et de gestion les plus proches sont situées à plus de 2.5 kilomètres.



2.2.3 Signes Officiels de la qualité et de l'origine

Il n'existe pas d'aires reconnues par l'Institut National de l'Origine et de la Qualité sur les communes concernées par le rayon d'affichage.

2.2.4 Géologie, hydrogéologie et hydrologie

De part et d'autre de l'Artois, cette région est constituée par deux zones qui se rattachent à de grandes unités européennes: le bassin franco-anglo-belge et le bassin parisien. Ces deux bassins sédimentaires s'appuient sur un très ancien bombement de roches primaires "les collines de l'Artois". La nature des sols sur le bassin Artois Picardie est essentiellement crayeuse.

D'après la carte géologique du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) et les études de sol réalisées sur le site, le sous sol est ainsi constitué :

- Terre végétale et remblais,
- Limon crayeux,
- Craie blanche.

Aucune remontée d'eau au droit du site n'a été détectée lors des sondages.

La carte des captages d'eau à proximité du site, permet de montrer la présence de 4 forages d'Alimentation en Eau Potable des collectivités dans un rayon de 2.5 kilomètres. Le site se trouve hors des périmètres de protection de ces captages d'alimentation en eau potable. Le captage le plus proche du site, captant la nappe de la craie, est utilisé à des fins industrielles.

Le rejet des eaux usées industrielles de DESSAINT TRAITEUR rejoindra le réseau interne dédié à cet effet puis la station d'épuration de la commune de Saint Laurent de Blangy en charge de leur traitement avant rejet au milieu naturel, par le biais du réseau eaux usées communal.

Le rejet des eaux vannes sanitaires de DESSAINT TRAITEUR rejoindra le réseau interne dédié à cet effet, puis la station d'épuration de la commune de Saint Laurent de Blangy en charge de leur traitement avant rejet au milieu naturel, par le biais du réseau eaux usées communal.

Le rejet des eaux pluviales de DESSAINT TRAITEUR rejoindra le réseau interne dédié à cet effet puis le réseau eaux pluviales communal, après passage dans un bassin d'orage étanche du site, ainsi qu'un séparateur d'hydrocarbures, pour un rejet dans le bassin d'infiltration dédié de la zone Artoipôle, selon les prescriptions fixées par la convention de rejet.

2.3 Climatologie et qualité de l'air

Le climat de la région Nord Pas de Calais est un climat océanique ne présentant pas de grands contrastes. Les pluies efficaces y sont importantes. L'importance des pluies saisonnières, notamment hivernales, est l'élément déterminant d'une bonne recharge des nappes.

La moyenne annuelle des températures est de 11°C, avec des températures nettement plus faibles sur la période hivernale de décembre à Février. La moyenne annuelle des précipitations est de 700.5 mm, avec une pluviométrie relativement répartie sur l'ensemble des mois de l'année.

Les vents dominants proviennent du secteur Sud à Sud Ouest.

Les entreprises présentes dans le secteur, sont à l'origine de rejets atmosphériques relativement importants liés à leurs activités. De plus, le site est implanté en bordure de l'autoroute A1 et de la D939 sur lesquelles le trafic routier est très important et génère donc des gaz d'échappement en grande quantité.

2.4 Environnement

Le site est implanté à environ 6 km à l'Est du centre d'Arras, et à environ 1.8km à l'Ouest du centre de Monchy Le Preux. Le site DESSAINT TRAITEUR, se trouve au sein d'un pôle de développement d'activités : la zone Artoipôle 1. On retrouve de ce fait de nombreuses entreprises et industries dans l'environnement du site. En effet, la zone Artoipôle aménagée par la communauté urbaine d'Arras en 1992, s'étend aujourd'hui sur 175 hectares répartis sur les communes de Feuchy, Monchy le Preux et Wancourt.

L'environnement immédiat du site est représenté par :

- au Nord (dans l'ordre) :
 - L'entreprise GLS, et les bassins liés à l'Autoroute A1 en limite de propriété,
 - Une route reliant la zone d'activités à Monchy Le Preux,
 - Des entreprises de la zone, à environ 150 mètres,
 - La voie SNCF, à environ 800 mètres,
 - Des zones de cultures, à environ 820 mètres,
 - Le centre de Fampoux à environ 3.4 kilomètres.

- au Nord Ouest
 - La voie SNCF, à environ 350 mètres,
 - Des entreprises de la zone à environ 400 mètres,
 - Des zones de cultures, à environ 750 mètres,
 - Le centre de Feuchy à environ 3 kilomètres.

- à l'Ouest
 - Une entreprise voisine CATERPILLAR en limite de propriété,
 - La voie SNCF, à environ 300 mètres,
 - Des entreprises de la zone à environ 350 mètres,
 - Des zones de cultures, à environ 1 kilomètre,
 - La route D939, à environ 1.5 kilomètres,
 - Une habitation, à environ 1.5 kilomètres,
 - Une entreprise à 3 kilomètres,
 - Le centre de Mofflaines à environ 3.3 kilomètres.
- au Sud
 - L'échangeur de l'Autoroute A1 en limite de propriété,
 - L'autoroute A1, à environ 300 mètres,
 - La route D939, à environ 500 mètres,
 - Des habitations isolées, à environ 510 mètres
 - La zone Artoipôle 2 et ses entreprise, à environ 520 mètres
 - Des zones de cultures, à environ 520 mètres,
 - L'aire d'autoroute de Wancourt Est de l'A1, à environ 900 mètres,
 - Des zones de cultures, à environ 1.2 kilomètres,
 - Le centre de Wancourt à environ 2.6 kilomètres.
- à l'Est
 - L'échangeur de l'Autoroute A1 en limite de propriété,
 - L'autoroute A1, à environ 50 mètres,
 - Des zones de cultures, à environ 120 mètres,
 - Le centre de Monchy le Preux à environ 1.8 kilomètres.

Les habitations les plus proches sont les suivantes :

- une habitation isolée le long de la route D939, à environ 1.5 km à l'Ouest,
- les premières habitations de Monchy le Preux à environ 1.4 km à l'Est,
- des habitations isolées le long de la route D939, à environ 1 km au Sud Est,
- des habitations isolées le long de la zone Artoipôle 2, à environ 510 mètres au Sud

2.5 Les infrastructures de communication

L'accès au site se fait par la route départementale D939, reliant Arras et Cambrai. De plus, de par sa proximité avec l'Autoroute A1 et son échangeur, reliant Lille à Paris, le trafic de véhicules lié à l'activité de la société transite également par cet axe.

La fréquentation des routes est la suivante (données 2006) :

Voisinages	Traffic moyen journalier tous véhicules Nombre de véhicules	Traffic moyen quotidien véhicules/jour
A 1	42 610	11 586 – 27.2 %
D 939	12 612	Pas de données



On retrouve une ligne TGV traversant la zone Artoipôle, et dont le tracé suit en partie, le tracé de l'autoroute A1. Cette voie TGV n'est pas située à proximité immédiate du site.

Notre zone d'étude n'est pas affectée par le trafic aérien.

2.6 Le patrimoine naturel et touristique

Il n'existe pas sur les communes concernées par le rayon d'affichage, de monuments historiques relevant de la loi du 31 décembre 1913, et imposant des périmètres de protection. Ces mêmes communes ne comportent pas non plus de sites naturels relevant de la loi du 2 mai 1930.

2.7 Les bruits et les vibrations

L'environnement sonore du site est caractérisé par :

- Les bruits diffus provenant des activités industrielles voisines présentes sur la zone d'Activités,
- le trafic routier de l'Autoroute A1.

L'ambiance sonore est relativement bruyante de par la proximité immédiate de cet axe routier fréquenté.

3. Analyse des nuisances potentielles résultant de l'exploitation de l'installation

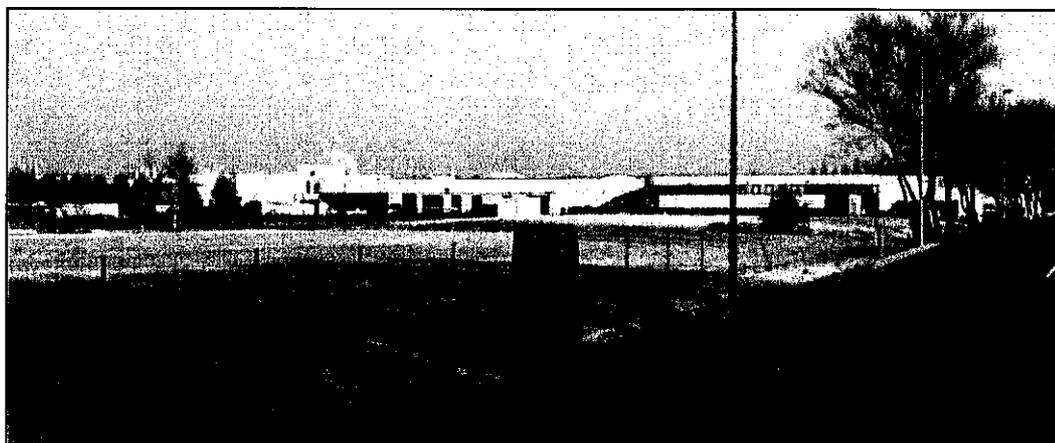
3.1 Impact sur le paysage

Le site disposera d'un terrain d'environ 24 475 m². Le bâtiment couvre actuellement une surface au sol d'environ 4 599 m², les voiries et aires de stationnement représentent environ 4 729 m². La surface restante est dédiée aux espaces verts. Il s'agit d'un site industriel agro-alimentaire, le bâtiment est l'expression de cette activité et répond donc à des exigences spécifiques. Cependant, les extensions réalisées ont été conçues pour s'insérer dans la continuité du bâtiment existant (gabarits et acrotères selon existant). Il en sera de même pour les futures extensions d'ici 3 ans.

Le bâtiment est revêtu d'un bardage de couleur jaune de type RAL 1018, et les menuiseries sont de couleur bordeaux de type RAL 3003. La première tranche du bâtiment a été réalisée en 1997, selon les coloris que cherche à respecter les extensions réalisées depuis. Le point le plus haut du bâtiment est à 7 mètres, hauteur retrouvée au niveau du bloc locaux techniques.

La propriété est bordée au Nord par les bassins liés à l'Autoroute A1, et la société GLS. A l'Ouest, on retrouve une voie de circulation de la zone (Boulevard de l'Europe), puis d'autres entreprises. Au Sud, on retrouve une bande engazonnée non construite, séparant le site de la société CATERPILLAR. C'est cette bande libre qui sera utilisée pour l'extension du site. Enfin à l'Est, on retrouve l'Autoroute A1 et son échangeur. Le bâtiment n'est réellement visible que depuis l'autoroute A1, dans la mesure où il se trouve masquer par des constructions industrielles similaires et plus hautes présentes dans la Zone d'Activités.

Le site est actuellement existant. Les extensions qui seront réalisées seront pensées de manière à s'intégrer à l'environnement industriel du site, et aussi au site existant. Ces extensions feront l'objet de dépôt de permis de construire avant réalisation des travaux d'ici à 3 ans.



Vue du site depuis le péage de l'A1

Le projet n'aura pas d'impact négatif sur le paysage.

3.2 Consommation d'eau et rejets liquides

⇒ Approvisionnement en eau potable par le réseau

Le site dispose d'une alimentation en eau potable par le réseau public de Monchy Le Preux. Cette alimentation est utilisée pour les sanitaires, l'entretien courant du site, la production de vapeur, le process, les opérations de maintenance et nettoyage, mais aussi pour les dispositifs de secours en cas d'incendie de type RIA.

Des disconnecteurs et clapets anti-pollution sont actuellement en place.

Le volume annuel de consommation d'eau est évalué à environ 60 000 m³.

L'impact des prélèvements du site sur la ressource en eau potable peut être qualifiée de non significatif au regard des besoins estimés.

➔ Rejets liquides

Les eaux usées sont collectées de manière séparative. Elles proviennent des eaux vannes des sanitaires et de l'entretien courant, et des eaux liées au process de fabrication.

Ces rejets sont traités par la station d'épuration communale, conformément à la convention de rejet, et ceux après prétraitement de type dégrillage sur les eaux usées industrielles du site.

Le projet d'extension du site a été présenté au gestionnaire de la station en vue d'obtenir une mise à jour de la convention de rejet existante.

Les volumes et charges prévisionnels en sortie du site seront les suivants pour les eaux usées industrielles :

	-	600	2 000	800	150	50	150	500
	275	165	550	220	41.3	13.8	41.3	137.5
	355	213	710	284	53.3	17.8	53.3	26.7

Le rejet satisfera également aux éléments suivants :

- pH compris entre 5.5 et 8.5
- Température inférieure à 30°C

La charge actuelle de la station d'épuration permet d'absorber la charge polluante supplémentaire apportée par DESSAINT TRAITEUR.

➔ Eaux pluviales

Les eaux pluviales seront collectées et acheminées, par des canalisations au bassin d'orage étanche d'une capacité de 1 315 m³, puis prétraitées par un séparateur hydrocarbures, en vue d'un rejet à débit régulé vers le réseau eaux pluviales de la zone, pour une infiltration dans le bassin dédié de la zone

Au regard des dispositions prises, les eaux pluviales qui sont susceptibles d'être polluées seront traitées. **L'impact de ces rejets sera donc faible quant aux conditions quantitatives et qualitatives du milieu naturel récepteur.**

Compte tenu des différentes données relatives à la charge polluante de l'installation sur la station, l'impact de l'exploitation sur les rejets d'eaux usées sera maîtrisé. L'exutoire du rejet est matérialisé par le réseau public (canalisation) avant de retourner au milieu naturel après traitement par la station d'épuration communale.



Les mesures compensatoires prises par DESSAINT TRAITEUR dans le cadre de la gestion de l'impact sur l'eau sont la mise en place de :

- **Un bassin d'orage étanche avec dispositif de barrage et régulation du débit**
- **Un séparateur hydrocarbures avec débourbeur en aval du bassin**
- **Une infiltration des eaux pluviales dans un bassin dédié réglementé par une convention**
- **Bains à contre courant pour lavage des salades et cuisson/refroidissement des pâtes permettant un recyclage d'une partie de l'eau consommée**
- **Débitmètres sur les machines**
- **L'intégration de la réduction des consommations d'eau lors des achats de matériels.**
- **Amélioration du matériel de nettoyage**
- **Mise en place d'un suivi journalier des consommations**
- **Mise en place d'un suivi des rejets réglementé par une convention**

3.3 Pollution de l'air

Les équipements pouvant générer des émissions atmosphériques sont les camions qui génèrent des gaz de combustion, les gaz des chaudières, les déchets fermentescibles issus de l'activité et du prétraitement des eaux usées.

En terme de process, l'activité de DESSAINT TRAITEUR n'est pas de nature à engendrer des odeurs désagréables. De par le mode de cuisson des ingrédients comme les pâtes et le maïs, les seuls rejets observés correspondront à de la vapeur d'eau. L'évacuation de ces vapeurs d'eau sera réalisée par des tourelles de ventilation situées en toiture du bâtiment dans les locaux de cuisson le nécessitant. Les déchets fermentescibles seront pour leur part, évacués avant formation de nuisances.

En matière de circulation automobile, l'impact de l'usine est négligeable comparativement aux circulations enregistrées.

En terme de gaz de combustion, les quantités de polluants rejetées resteront faibles de par le combustible utilisé, à savoir le gaz naturel. Cette analyse est d'ailleurs justifiée dans le cadre du volet sanitaire.



Le tableau ci-dessous synthétise les différents rejets de DESSAINT TRAITEUR à l'atmosphère :

	Rejet	Impact	Conformité	Traitement
Chaudière vapeur	Gaz de combustion chaudière	Très faible	Oui	Bonne dispersion des fumées possible
Chaudière ECS	Gaz de combustion chaudière	Très faible	Oui	
Hydrogaz	Gaz de combustion chaudière	Très faible	Oui	
Gaz d'échappement	Gaz	Très faible	Non concerné	Non
Déchets fermentescibles	Odeurs	Non	Non concerné	Evacuation des déchets fermentescibles
Composés odorants pré traitement	Odeurs	Non	Non concerné	Evacuation des déchets fermentescibles

Les sources susceptibles d'émettre des polluants atmosphériques qui sont maîtrisables sont maîtrisées, tant en ce qui concerne les sources diffuses que les sources canalisées.

Les mesures compensatoires de DESSAINT TRAITEUR en terme de protection de l'air sont les suivantes :

- Evacuation contrôlée des déchets fermentescibles susceptibles de dégager des odeurs.
- Consignes de limitation de vitesse des véhicules sur le site.
- Rejets des cheminées à 8.5 m du sol
- Utilisation du gaz naturel

L'impact sur l'air du projet sera faible.

3.4 Déchets

Les déchets produits par l'établissement sont de plusieurs ordres :

- Déchets provenant de l'activité administrative du site : papier, DIB en mélange,
- Déchets bois et cartons provenant du déballage matières premières et du conditionnement
- Déchets de plastiques : films et matériaux, provenant du déballage et conditionnement,
- Déchets fermentescibles provenant de l'activité de fabrication
- Déchets de la maintenance, du traitement des eaux pluviales,



Pour gérer l'ensemble de ses déchets, la société dispose d'un contrat de gestion des déchets avec SITA Nord.

DESSAINT TRAITEUR a fortement agi à la source de la production de déchets dès que cela est possible, en considérant lors des choix de prestataire, les notions environnementales.

L'exploitant s'engage à réaliser l'évacuation de ses déchets conformément à la réglementation en vigueur et par des prestataires agréés.

3.5 Nuisances sonores et vibrations

DESSAINT TRAITEUR s'engage à faire réaliser des mesures de niveaux sonores au moment de la mise en service de l'extension puis périodiquement tous les trois ans, afin de s'assurer du respect de la réglementation en vigueur.

Le site ne sera pas à l'origine de vibrations.

3.6 Impact sur le trafic routier

Les fréquences de circulation seront les suivantes :

- les poids lourds représenteront 30 PL/j
- les véhicules légers du personnel 130 VL/j

Le tableau suivant exprime l'impact de ces véhicules sur le trafic global des axes routiers concernés :

Axe	DESSAINT TRAITEUR ACTUEL				DESSAINT TRAITEUR PROJETÉ					
	PL	VL	Impact	Part PL	Impact	Part VL	Impact	Part VL		
A1	31 024	11 586	240	0.77 %	44	0.38 %	260	0.84 %	60	0.52 %

Axe	DESSAINT TRAITEUR ACTUEL		DESSAINT TRAITEUR PROJETÉ	
	PL	Impact	PL	Impact
A2	12 612	284	320	2.54

Au regard de ces données, l'évolution de la société DESSAINT TRAITEUR n'engendrera pas d'impact jugé important sur le trafic existant.

3.7 Impact lié aux travaux

Les travaux liés à l'extension du site, sont prévus pour une durée de 18 mois. Lors de ces travaux des dispositions seront prises afin de limiter l'impact de l'installation sur le voisinage :

- le bruit généré par les poids lourds sera négligeable face au trafic,
- les poussières seront limitées en raison des mesures prises afin de les éviter : arrosage en période sèche,
- le brûlage à l'air libre des déchets sera prohibé et le retraitement se fera par un prestataire agréé,
- le bruit induit par les travaux ne concernera que la phase de terrassement, il sera donc limité dans le temps.

3.8 Utilisation rationnelle de l'énergie

En terme d'utilisation rationnelle de l'énergie, le combustible des chaudières est du gaz naturel, système qui aujourd'hui présente le meilleur rapport prix/rendement/pollution.

Du point de vue de la consommation électrique, DESSAINT TRAITEUR a fait le choix de mettre en œuvre des détecteurs de présence pour l'allumage de certaines zones (comme le sas hygiène par exemple). De plus, un suivi des consommations électriques est à prévoir et fait parti des objectifs fixés par DESSAINT.

La conception même des bureaux répond à un besoin de réduction des consommations pour l'éclairage, dans la mesure où des ouvertures traversantes ont été privilégiées.

Concernant la consommation de gaz naturel, celle-ci fait également l'objet d'un suivi sur le site. Les installations de combustion sont contrôlées conformément à la réglementation applicable, et des tests réalisés par le prestataire permettent de contrôler la qualité de la combustion, au travers du rendement des brûleurs. La société dispose notamment d'un contrat d'entretien semestriel avec la société SECAT et d'un contrat annuel avec SOCOTEC. Les rendements de combustion des chaudières sont supérieurs à 90% d'après les analyses effectuées sur site par le prestataire.

De plus, lors du choix des nouvelles lignes, il a été pris en compte l'aspect réduction de la consommation énergétique, car les dispositifs de type servo-moteur ont été privilégiés par rapport aux actionneurs pneumatique plus gourmand en électricité.

4. Effets sur la santé publique

L'analyse détaillée, permet d'établir la liste exhaustive des substances susceptibles d'être émises potentiellement dans l'installation.

Les données synthétisées sont présentées ci après :

<i>Famille des substances chimiques</i>	NOx, SO ₂ , CO, CO ₂	Gaz d'échappement Gaz de combustion
	Composés odorants	Eaux usées Déchets fermentescibles
	Hydrocarbures	Carburant des véhicules Ruissellement des eaux pluviales des voiries
	Azote, Phosphore, matières organiques	Eaux usées
	Eléments traces métallique	Eaux usées
	Hydrogène	Charge des batteries
	Fluide frigorigène MPG	Production de froid
<i>Agents physiques</i>	Bruits	Process Production de froid Circulation camions
	MES	Eaux usées et pluviales Installations de combustion Circulation camions
<i>Agents biologiques</i>	Bactéries – agents infectieux	Eaux usées

Par la suite, le facteur retenu comme majorant est le bruit.

Les niveaux sonores au droit des habitations seront inférieurs aux 75 dB correspondant au seuil où les premiers effets se font sentir. **Le risque présenté par l'installation restera minime. Pour confirmer ces informations, DESSAINT TRAITEUR fera réaliser une mesure des niveaux sonores au moment de la mise en exploitation de l'extension.**

Concernant les incertitudes sur la démarche, elles concernent l'identification exhaustive des dangers associée à la définition ou l'absence de relation dose effet.



5. Remise en état du site après son exploitation

La société s'engage à effectuer la remise en état du sol et du site, en cas de cessation d'activité.

Dans l'éventualité où l'exploitation prendrait fin, une étude et une campagne de prélèvements seraient mises en place. Ces mesures permettront de diagnostiquer les pollutions éventuelles ayant pu intervenir malgré toutes les précautions.

DESSAINT TRAITEUR procédera donc aux carottages et analyses selon un protocole défini en synergie avec l'Inspection des Installations Classées.

En fonction de l'activité intervenant par la suite, la société DESSAINT TRAITEUR s'engage à prévoir l'ensemble des opérations visant à :

- Neutraliser et/ou démanteler les installations existantes,
- Evacuer les déchets et produits chimiques présents à l'arrêt de l'activité,
- Maintenir en état satisfaisant l'entretien du site de manière à conserver son esthétique vis-à-vis de l'environnement dans lequel il s'insère,
- Dépolluer nappes et sol si nécessaire

Les bâtiments vides et matériels restant pourront être réutilisés ou vendus dans le cadre d'une reconversion du site.

En tout état de cause, le site sera laissé dans des conditions compatibles avec les documents d'urbanisme en vigueur à ce jour (usage industriel des terrains).

6. Les Dangers

6.1 Dangers présentés par les produits

Les risques présentés par ces matières sont le risque **INCENDIE, ET POLLUTION ACCIDENTELLE EN CAS D'INCENDIE (FUMÉES ET POLLUTION DE L'EAU)**.

6.2 Dangers présentés par l'installation

Activité	Equipement	Moyen de maîtrise	Produit	Effet prédominant	Fréquence de mise en œuvre	Extension possible	Cible
Energie	Transformateur	Extincteurs Vérification annuelle, Rétention sous transfo Extérieur au bâtiment (10m)	Huile minérale	Incendie et destruction du local transfo extérieur	Quotidienne	Pas d'extension car mur coupe feu et éloigné de 10 m du bâtiment	Milieu naturel et personnel
Energie	Chaufferie	Extincteurs système de détection gaz vérification annuelle mur coupe feu, coupure vanne d'alimentation	Gaz	Explosion/ Incendie et destruction du local	Quotidienne	Pas d'extension car mur maçonné	Milieu naturel et personnel
Locaux de charge	Chargeurs de batterie	Extincteurs Sol étanche avec rétention fuite Ventilation suffisante Murs Coupe Feu	Liquide électrolytique	Explosion/ Incendie et destruction du local	Quotidienne	Pas d'extension car mur maçonné	Milieu naturel et personnel
Production de froid	Compresseurs	Groupes extérieurs	Fluide frigorigène	Explosion	Quotidienne	Extension possible	Personnel
Production d'air comprimé	Compresseurs	Local dédié maçonné	Air	Explosion	Quotidienne	Pas d'extension car mur maçonné	Personnel

6.3 Dangers présentés par l'exploitation du site

Activité	Produit	Effet prédominant	Fréquence de mise en œuvre	Extension possible	Cible
Manipulation des matières	Produits en manipulation	Renversement	Quotidienne	Pas d'extension car mis en rétention	Pollution accidentelle
Travaux par points chauds Local Maintenance	Chalumeaux, source chaude	Incendie et destruction du local	Occasionnelle	Pas d'extension car mur coupe feu	Milieu naturel et personnel
Trafic Poids Lourds Sur site	Poids Lourds	Accident du travail	Quotidienne	Pas d'extension	Personnel
Trafic poids lourds sur site	Poids Lourds	Renversement	Quotidienne	Pas d'extension car rétention sur site	Pollution accidentelle

6.4 Analyse des risques

A la vue des éléments analysés ci-dessus, il apparaît que les risques à retenir dans le cadre de l'exploitation de DESSAINT TRAITEUR sont les suivants :

- **Incendies**
 - Incendie sur les matières combustibles dans le stockage emballages
 - Incendie sur les matières combustibles dans le local palette

- **Pollution du milieu naturel**
 - En cas d'incendie

Suite à l'analyse des risques développée ci avant, il apparaît que le phénomène d'incendie sur les matières combustibles du stockage emballages est le scénario retenu dans le cadre des modélisations à réaliser pour l'étude des dangers. Il a de plus été modélisé le scénario d'incendie du local palettes dans le cadre d'une démarche volontaire.

L'objectif de l'évaluation des flux thermiques est d'évaluer si les zones d'effets sortent des limites de propriété, dans quelles mesures et quelle est la gravité de ces effets.

Effets toxiques et écrans visuels dus au panache de fumées

Compte tenu des quantités de matières stockées et de la qualité de ces matières en mélange, essentiellement constituées de cartons et de bois, il apparaît que les effets toxiques resteront très faibles.

Le panache de fumées pourra lui, présenter un impact faible sur la visibilité des voies de circulation à proximité du site. En effet, l'incendie provoquera un nuage qui pourrait être dispersé en direction des voies de desserte gênant ainsi la circulation. Dans ces circonstances, un balisage des voies pourra être mis en place afin d'éviter tout accident.

6.5 Modélisations des flux thermiques

Les scénarii suivants ont fait l'objet d'une modélisation des flux thermiques, d'après le logiciel FLUMILOG :

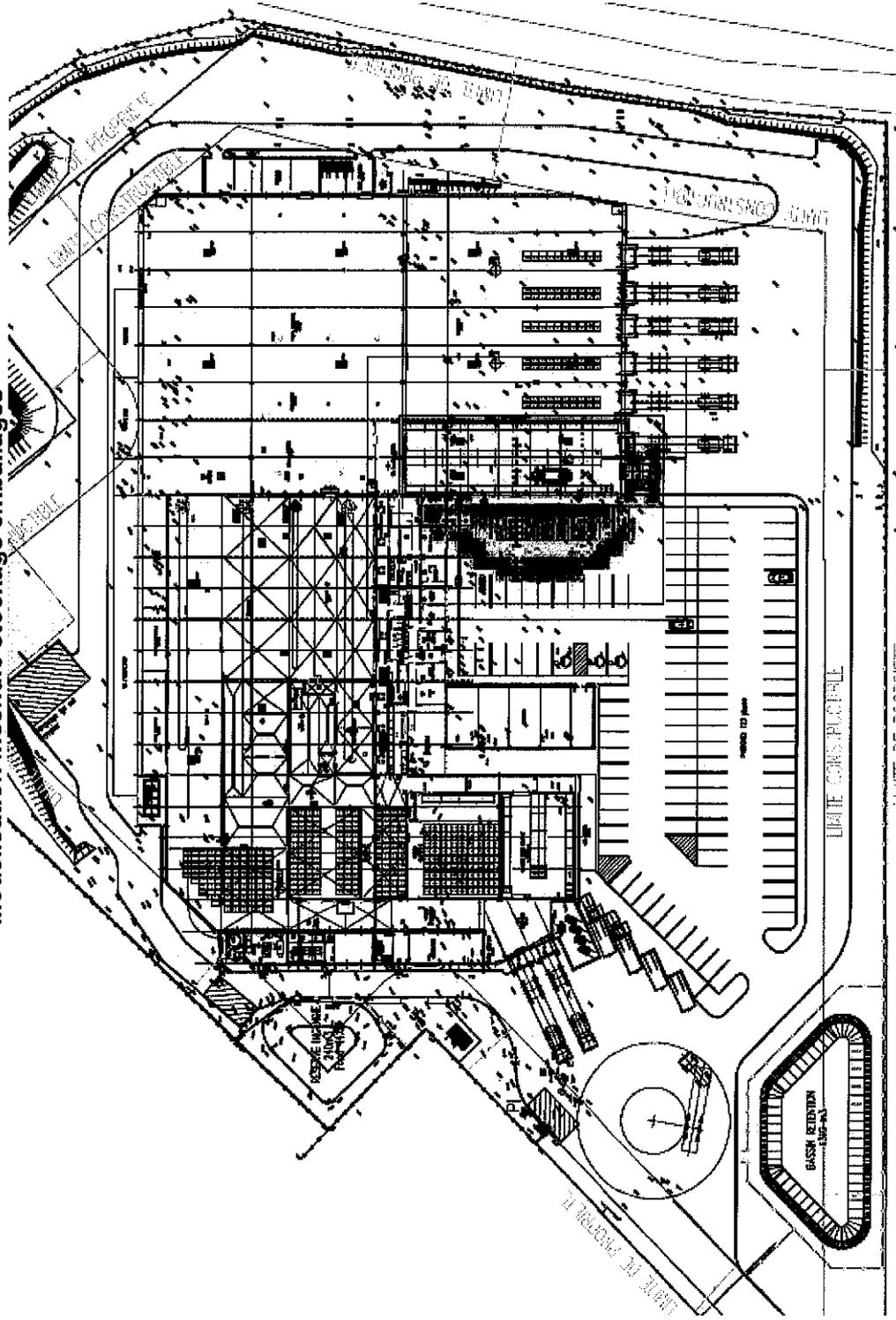
- ⊕ Incendie sur le stockage emballages
- ⊕ Incendie sur le local palettes

Les effets en cas d'incendie restent dans les limites de propriété pour les effets létaux et les effets irréversibles (Z2 et Z1). Il n'y aura pas d'effets dominos sur les structures avoisinantes, de par la mise en place de murs Coupe feu 2h séparant chacun des stockages vis-à-vis des locaux avoisinants.

Compte tenu des résultats de modélisation, les risques seront maîtrisés. Les matérialisations ci-dessous reprennent les zones d'effets des scénarii.



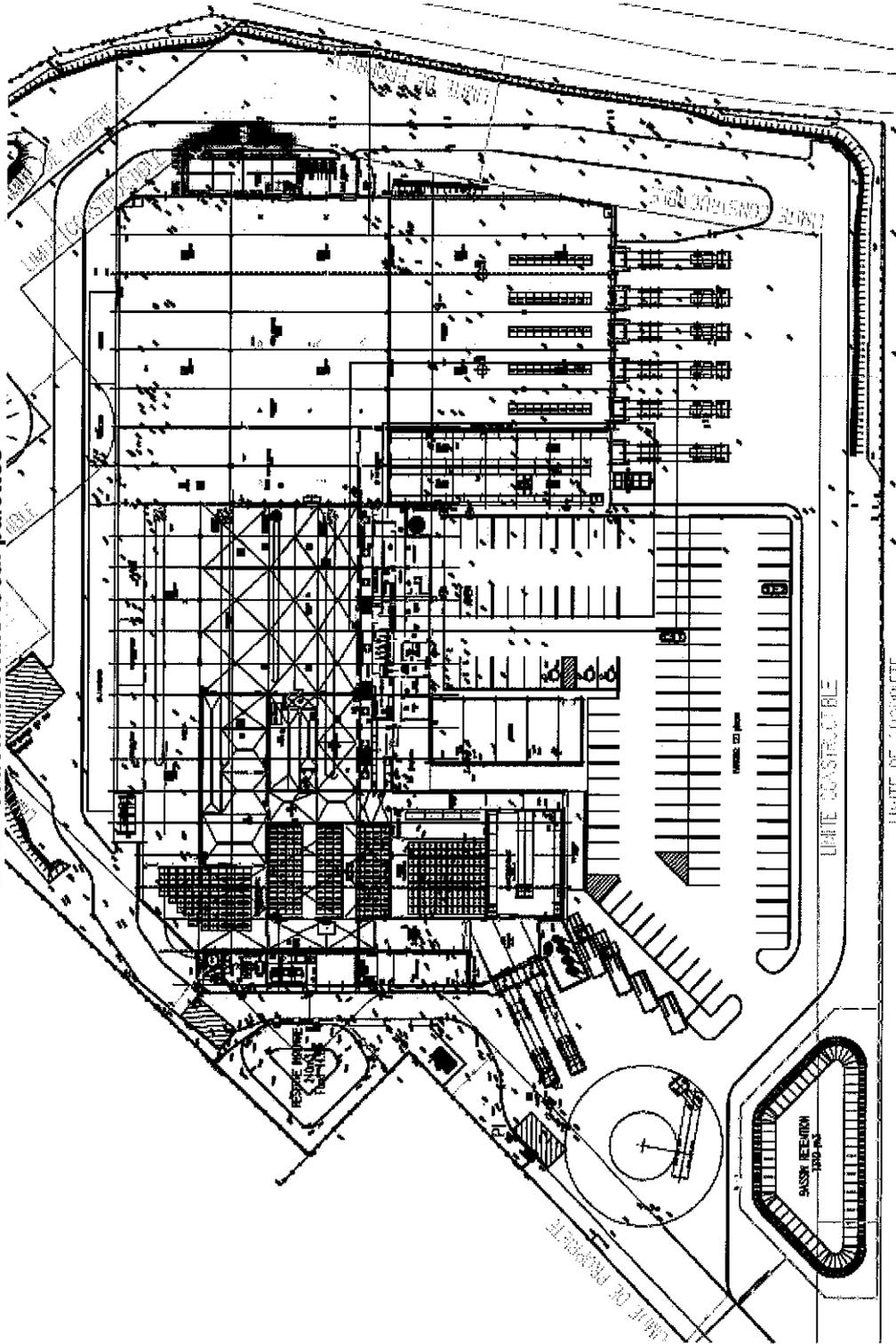
Modélisation incendie stockage emballages



Unité de production de salades snacking
Augmentation des capacités



Modélisation incendie local palettes



Thébault Ingénierie – Dessaint Traiteur
Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
Volume 6 – Résumé non technique
Février 2011 – Indice A
21/23

6.6 Moyens d'intervention et de prévention

Lors des formations, l'ensemble du personnel aura pris connaissance des consignes incendie et des procédures à suivre en cas de sinistre.

Des plans seront également affichés dans l'ensemble du site précisant les moyens d'extinctions et de secours à proximité et les voies d'évacuation à emprunter.

Des moyens d'intervention sur un sinistre seront disponibles sur l'ensemble du site. Ils seront utilisables soit par le personnel, soit par les services incendie extérieurs. Ces équipements seront régulièrement vérifiés par les installateurs et contrôlés par des organismes agréés.

- **Extincteurs et RIA**

Le site dispose d'extincteurs à poudre ABC, à CO₂ ou eau pulvérisée, définis en fonction de leur lieu d'utilisation. Ces équipements sont régulièrement entretenus et vérifiés tous les ans par une société spécialisée. Le site dispose également de RIA implanté sur l'ensemble du site, présentant une conformité à la règle APSAD R5.

- **Désenfumage**

Tous les combles seront équipés d'exutoires de fumées ou de tourelles de désenfumage recouvrant une surface égale à 1% de la surface géométrique des locaux (sauf les chambres froides), conformément aux dispositions du Code du Travail.

- **Réserves d'eau**

Afin d'assurer la possibilité d'accès à des réserves en eau nécessaires aux services d'intervention lors d'un sinistre, le site DESSAINT TRAITEUR prévoit un apport en eau suffisant, de façon, à assurer aux services d'intervention, un débit disponible à tout moment au minimum de 570 m³/h pendant deux heures. La défense incendie sera assurée par 3 Poteaux incendie publics délivrant 270 m³/h et complétée sur site par un bassin incendie de 240 m³ et une réserve souple de 360 m³.

- **Détection incendie**

Une détection incendie est mise en place dans les combles de l'usine, ainsi que dans le stockage emballages et le local palettes.

- **Pollution des sols :**

Une capacité de confinement sera mise en place sur le site par rétention dans un bassin de 1 315 m³.

Rétentions :

Les produits liquides d'entretien susceptibles de se répandre sont stockés dans des récipients sous rétention.

Imperméabilisation :

Le sol des locaux est en béton durci ou carrelage, des infiltrations dans le sol seront peu probables à ce niveau. Les sols des locaux de charge seront étanches et formeront une pente permettant de recueillir en un point, un potentiel déversement d'acide notamment.

Toutes les voies de circulation sont imperméabilisées.



Vannes d'obturation :

Une vanne d'obturation manuelle sera disposée en sortie du réseau eaux pluviales du site. Cette vanne sera convenablement entretenue et signalée. Ce système de vanne d'obturation du réseau eaux pluviales associé au bassin de confinement permettra de créer une zone de rétention en cas de déversement d'un produit sur les surfaces imperméabilisées, la capacité de ce confinement est suffisante pour retenir toutes les eaux du site.

Le réseau eaux usées sera également pourvu d'une vanne d'obturation en sortie de site.

• **Murs coupe feu :**

Murs coupe feu 2h ou REI 120 :

Murs coupe feu 2h entre la chaufferie et le reste des installations

Murs coupe feu 2h entre le local air comprimé et le reste des installations

Murs coupe feu 2h ceinturant le local transformateur

Murs coupe feu 2h entre la maintenance et le reste des installations

Murs coupe feu 2h entre le local emballages et le reste des installations

Murs coupe feu 2h entre local palettes et le reste des installations

Murs coupe feu 2h entre les locaux de charge et le reste des installations

Portes coupe feu

Tous les éléments en murs coupe feu 2h (REI 120), s'ils sont percés d'ouvertures, le seront par des portes coupe feu et pare flamme.

7. Synthèse des mesures compensatoires

Mesures compensatoires	Investissements
Bassin de rétention et vannes	37 000 € HT
Détection et défense incendie, éléments coupe feu	157 000 € HT
Installation foudre	15 000 € HT
Séparateur hydrocarbures	5 000 € HT
Auto surveillance eaux usées	10 000 € HT
Confinement broyeur déchets fermentescibles	20 000 € HT